

la réception de la lettre du ministre de l'intérieur qui lui a été envoyée hier officiellement, il paraissait convenable, afin de répondre à cette lettre, de savoir quel était l'état actuel de la ville; et pour y parvenir, il a été arrêté, après avoir ouï le procureur-général-syndic, que les citoyens Achard et Pignon, commissaires du directoire à la permanence des trois corps administratifs, seraient invités d'aller engager l'officier municipal qui fait les fonctions de maire, ainsi que le procureur de la commune, de vouloir se rendre au Directoire, pour lui donner les renseignements tels qu'ils puissent servir de base à la correspondance demandée par la lettre du ministre de l'intérieur.

Un instant après sont entrés les citoyens Noël, officier municipal, faisant les fonctions de maire, le citoyen procureur de la commune, suivis des citoyens Matheron, administrateur du district de la ville de Lyon, et Bourbon, procureur-syndic du même district.

Le citoyen président a prié la Municipalité de vouloir déclarer si elle avait reçu la lettre du ministre Garat; il lui a été répondu que oui, et qu'elle avait été lue hier dans un comité secret.

En conséquence le président lui a demandé : 1^o quel était l'état actuel de la ville. Le procureur de la commune a répondu qu'elle jouissait d'une tranquillité apparente.

2^o A combien se portait le nombre des troupes auxiliaires; a répondu : A cent-cinquante dragons et mille à onze cents volontaires.

3^o Quelle était la cause des différentes arrestations qui se faisaient depuis hier de plusieurs citoyens; a répondu : Différentes dénonciations faites au comité de surveillance contre ceux qui ont pillé et dévasté le club central; qui se sont emparés illégalement du poste de l'arsenal; qui ont méconnu et menacé les autorités constituées; qui, sans réquisition, ont fait battre la générale; enfin, contre tous ceux qui ont été les moteurs et fauteurs des troubles faits depuis trois jours à la tranquillité publique.

4^o Quels sont les motifs des différents désarmements qui se sont faits chez plusieurs personnes; a répondu : Ces motifs tiennent à la surveillance active de la Municipalité : plusieurs citoyens, parmi lesquels on compte des notaires, des avoués, des huissiers, qui, mécontents des refus qu'ils ont essayés de certificats de civisme, ont tenu des propos qui tendaient à troubler la tranquillité publique, et chez lesquelles on a trouvé des instruments et des armes prohibés par les lois, même trois poignards dans une seule canne.

Le procureur de la commune a ajouté que les dénonciations avaient fait découvrir beaucoup de gens, sans aveu ou suspects, des ci-devant nobles même, qui, sous le costume de perruquier, cherchaient à fomenter des troubles ou à cacher leur malveillance.